



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-04028

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-04-21-00005 - 2022-04-22-RAA spécial ACD 2022 Félicitations
Lorenzo (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire / Cabinet de la Préfète

37-2022-04-21-00001 - Arrêté CAB/BRE 2022/14 décernant la médaille de
bronze et dévouement à M. Jérôme DELMAS gardien de la paix DDSP37 (1
page)

Page 5

37-2022-04-21-00002 - Arrêté CAB/BRE 2022/15 décernant la médaille de
bronze et dévouement à M. Sébastien DEBOIS, gardien de la paix DDSP37 (1
page)

Page 7

37-2022-04-21-00003 - Arrêté CAB/BRE 2022/16 décernant la médaille de
bronze et dévouement à Mme Zélie RAGE, policière adjointe DDSP37 (1
page)

Page 9

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-04-21-00005

2022-04-22-RAA spécial ACD 2022 Félicitations
Lorenzo

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'Etat

ARRÊTÉ

décernant une lettre de félicitations pour acte de courage et dévouement

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu la proposition de Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire, en date du 1^{er} avril 2022,

Considérant que le 6 janvier 2022 à Joué-lès-Tours, Monsieur Quentin LORENZO, policier adjoint, a réagi avec courage et sang-froid dans l'exercice de ses fonctions, en portant secours avec ses co-équipiers à une personne menaçant de se jeter du balcon de son domicile situé au 7^{ème} étage de sa résidence.

Considérant qu'alertés de la situation, Monsieur Quentin LORENZO et un co-équipier ont su profiter que deux autres co-équipiers négociaient avec le désespéré depuis le bas de la résidence, pour pénétrer dans l'immeuble et monter jusqu'à son domicile pour enfin parvenir à le maîtriser et le mettre en sécurité.

Considérant que Monsieur Quentin LORENZO s'est blessé à la main droite pour forcer l'accès du domicile dont la porte d'entrée avait été verrouillée par le désespéré.

Considérant que la blessure de Monsieur Quentin LORENZO lui a valu dix jours d'arrêt de travail.

Considérant qu'au mépris de son intégrité physique, Monsieur Quentin LORENZO a ainsi contribué à sauver la vie d'une personne risquant de mettre fin à ses jours.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Quentin LORENZO, policier adjoint au service de voie publique de la direction départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet et Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tours, le 21 avril 2022

La Préfète,

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-04-21-00001

Arrêté CAB/BRE 2022/14 décernant la médaille
de bronze et dévouement à M. Jérôme DELMAS
gardien de la paix DDSP37

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'Etat

CAB/BRE 2022/14

ARRÊTÉ

décernant la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu la proposition de Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire, en date du 25 mars 2022,

Considérant que le 5 novembre 2021 à Saint-Pierre-des-Corps, Monsieur Jérôme DELMAS a réagi avec courage, sang-froid et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions, en portant secours avec ses deux coéquipiers, à une personne suicidaire résolue à se jeter dans le vide du haut du pont Henri Martin.

Considérant qu'alertés de la situation, Monsieur Jérôme DELMAS et ses deux coéquipiers ont su approcher avec prudence le désespéré pour le ceinturer, l'extirper de sa position périlleuse et parvenir enfin à le mettre en sécurité.

Considérant que la forte résistance du désespéré fermement décidé à mettre fin à ses jours, risquait d'entraîner aussi dans sa chute fatale, Monsieur Jérôme DELMAS et ses deux coéquipiers qui le retenaient énergiquement.

Considérant que l'action méritante et professionnelle de Monsieur Jérôme DELMAS a ainsi permis de sauver la vie de la personne en péril et d'assurer sa prise en charge par les services médicaux d'urgence.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Jérôme DELMAS, gardien de la paix affecté au service de voie publique de la direction départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet et Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tours, le 21 avril 2022

La Préfète,

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-04-21-00002

Arrêté CAB/BRE 2022/15 décernant la médaille
de bronze et dévouement à M. Sébastien
DEBOIS, gardien de la paix DDSP37

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'Etat

CAB/BRE 2022/15

ARRÊTÉ

décernant la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu la proposition de Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire, en date du 25 mars 2022,

Considérant que le 5 novembre 2021 à Saint-Pierre-des-Corps, Monsieur Sébastien DEBOIS a réagi avec courage, sang-froid et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions, en portant secours avec ses deux coéquipiers, à une personne suicidaire résolue à se jeter dans le vide du haut du pont Henri Martin.

Considérant qu'alertés de la situation, Monsieur Sébastien DEBOIS et ses deux coéquipiers ont su approcher avec prudence le désespéré pour le ceinturer, l'extirper de sa position périlleuse et parvenir enfin à le mettre en sécurité.

Considérant que la forte résistance du désespéré fermement décidé à mettre fin à ses jours, risquait d'entraîner aussi dans sa chute fatale, Monsieur Sébastien DEBOIS et ses deux coéquipiers qui le retenaient énergiquement.

Considérant que l'action méritante et professionnelle de Monsieur Sébastien DEBOIS a ainsi permis de sauver la vie de la personne en péril et d'assurer sa prise en charge par les services médicaux d'urgence.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Sébastien DEBOIS, gardien de la paix affecté au service de voie publique de la direction départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet et Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tours, le 21 avril 2022

La Préfète,

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-04-21-00003

Arrêté CAB/BRE 2022/16 décernant la médaille
de bronze et dévouement à Mme Zélie RAGE,
policière adjointe DDSP37

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'Etat

CAB/BRE 2022/16

ARRÊTÉ

décernant la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu la proposition de Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire, en date du 25 mars 2022,

Considérant que le 5 novembre 2021 à Saint-Pierre-des-Corps, Madame Zélie RAGE a réagi avec courage, sang-froid et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions, en portant secours avec ses deux co-équipiers, à une personne suicidaire résolue à se jeter dans le vide du haut du pont Henri Martin.

Considérant qu'alertés de la situation, Madame Zélie RAGE et ses deux co-équipiers ont su approcher avec prudence le désespéré pour le ceinturer, l'extirper de sa position périlleuse et parvenir enfin à le mettre en sécurité.

Considérant que la forte résistance du désespéré fermement décidé à mettre fin à ses jours, risquait d'entraîner aussi dans sa chute fatale, Madame Zélie RAGE et ses deux co-équipiers qui le retenaient énergiquement.

Considérant que l'action méritante et professionnelle de Madame Zélie RAGE a ainsi permis de sauver la vie de la personne en péril et d'assurer sa prise en charge par les services médicaux d'urgence.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Madame Zélie RAGE, policière adjointe affectée au service de voie publique de la direction départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet et Madame la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tours, le 6 avril 2022

La Préfète,

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr